

Délibération du Conseil Municipal**D.2023-058****ACTE : 8.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE, MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS
MME GAUCHET A MME MAZILLE, M. BAÏADA A M. BERTHAUX
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOX, MME BOURCIER

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN « ENT-ECOLE »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2022-090 concernant l'adhésion de la commune au service ENT-Ecole pour l'année 2022-2023

Mme CARDINALI Angélique, directrice de l'école primaire Martial Artis, a demandé le renouvellement de ce programme.

Monsieur le Maire rappelle le coût pour la collectivité, à savoir 45 € par an pour l'école et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention 2023/2024 proposée par la Région Académique Occitanie, jointe au dossier du conseil et transmise avec la convocation ainsi que les éventuels renouvellements.

Celle-ci a pour objet de définir les rôles et engagements des parties, relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT-Ecole. Elle fixe également la fourniture des données à caractère personnel nécessaires, ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition d'adhérer au programme ENT-Ecole et le prix de la convention proposée par la Région Académique Occitanie
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention de 2023/2024 ainsi que les éventuels renouvellements.
- **CHARGE** : Monsieur le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING